

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 18 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 11 juin 2020, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST

Absents excusés : 2

Serge ARLOT
Christophe RUET

Procurations : 0

Serge ARLOT, procuration à Nicole FAURE
Christophe RUET, procuration à Gilles GUINARD

Votants : 11

Béatrice FIAT a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20200618-18 : Définition des tarifs des services eau potable et assainissement 2020

Madame Nicole FAURE, Maire,

prenant acte,

concernant le service d'assainissement collectif,

du maintien des tarifs appliqués par le Syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans (SACO) à ses communes membres pour le service d'assainissement collectif en 2020 : la Part fixe à 67,00 € HT et la Part variable à 0,847 € HT/m³,

que les tarifs appliqués aux communes effectivement assainies ou ayant une station d'épuration en construction pour ce même service sont doubles : la Part fixe à 134,00 € HT et la Part variable à 1,694 € HT/m³,

concernant le service d'adduction en eau potable,

du taux des redevances à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AE RMC),

de l'importance des investissements prévus et à prévoir sur les réseaux d'adduction en eau potable (renouvellement de conduites, mise aux normes, traitement de l'eau...),

des conditions minimales exigées par les financeurs pour l'attribution de subvention d'investissement dans le cas de la facturation au forfait,

considérant l'application d'un volume forfaitaire de 84 m³,

propose au Conseil municipal de retenir les tarifs présentés ci-dessous pour les services d'eau potable et d'assainissement :

	FACTURÉ	REVERSÉ	À CHARGE COMMUNE
--	---------	---------	---------------------

Adduction en eau potable			
Régie communale forfaitaire	163,00 € HT		
Redevance pour pollution domestique	0,27 € HT/m ³	0,27 € HT/m ³ <i>Agence de l'eau</i>	0,00 € HT

Assainissement collectif (sauf redevables en secteur ANC)			
Régie intercommunale partie fixe	73,70 TTC €	73,70 € TTC <i>SACO</i>	0,00 € TTC
Régie intercommunale partie variable	0,932 € TTC/m ³	0,932 € TTC/m ³ <i>SACO</i>	0,13 € TTC/m ³
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte des eaux usées domestiques	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³ <i>Agence de l'eau</i>	0,00 € HT

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
approuve les tarifications 2020 telles que présentées ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE